

CONTOLE DU PASS SANITAIRE

Nous sommes un établissement assimilé ERP PA (Etablissement Recevant du Public en Plein Air).

Le pass sanitaire est obligatoire pour l'ensemble des adhérents, organisateurs, bénévoles, salariés et dirigeants, à partir de 12 ans.

Nous avons l'obligation de contrôler chaque personne entrant dans l'enceinte du Club, extérieur et intérieur.

Ne pas le faire peut entraîner la fermeture du club, voire des amendes pour les dirigeants, bénévoles et salariés.

Concrètement, les dirigeants, bénévoles et salariés d'un club procéderont aux contrôles des pass sanitaires en « flashant » les QR code avec l'application « anti covid vérif ».

Un registre d'habilitation sera tenu, il contiendra :

L'identité des personnes habilités à procéder aux contrôles

Les jours et heures des contrôles effectués par ces personnes

Sur l'application TousAntiCovid Verif, les **données sont traitées instantanément et ne peuvent être conservées au-delà de l'opération de lecture.**

Nous mettrons en place ces contrôles à partir du 6/12, après un rodage le samedi 4/12.

Attention pour ceux qui ne sont pas vaccinés, les test PCR ne sont plus valables que 24h depuis le 26/11.

Le port du masque redevient obligatoire dans l'enceinte du club y compris en plein air mais pas sur l'eau. En revanche, les vestiaires seront utilisables , en respectant les gestes barrières : port du masque, distance de sécurité de 1minimum : 4 personnes en même temps, ou 6 enfants constituent des limites à ne pas dépasser.

Dernière précision mais non des moindres, s'agissant d'une imposition indépendante de notre volonté, il n'y aura aucun remboursement possible.

Toutefois si le cas se présente pour un adolescent, rapprochez-vous de nous.

Soyez convaincus que cette situation nous ennuie profondément et que nous sommes aux antipodes de ce qui nous motivent à gérer ce club. Aussi, nous comptons sur vous pour éviter toute discussion au sujet de cette décision sur laquelle nous n'avons aucune prise.

Nous espérons que notre prochaine communications sera plus agréable et que nous pourrons par exemple organiser le traditionnel gâteau des rois en janvier.